**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLE PROVINCIALE DU 22 MAI 2024**

L’assemblé provinciale débute par une minute de silence en mémoire de tous les pongistes disparus durant la saison écoulée

**Mot du Président** :

Le président explique que la situation devient de plus en plus compliquée pour les sélectionneurs dans les clubs et que cela ne risque pas de s’améliorer.

Il félicite tous les responsables des clubs pour le travail réalisé durant la saison et attire l’attention sur le fait que si le tennis de table ne se porte pas très bien, la situation dans notre province devrait faire envier les autres.

En effet, nous sommes la province avec le plus haut de matchs joués, avec seulement une moyenne de 3% de matchs non-joués alors qu’une province affiche un taux de 17% de matchs non-joués.

Dans une province sur la seule journée 18, il y a eu autant d’équipes forfaits que sur l’ensemble de la saison en province de Liège.

Il remercie les clubs qui ont participé depuis plusieurs années à la vie provinciale liégeoise et qui ont décidé soit de fusionnés soit de disparaître, à savoir les clubs de Bas-Oha, Bolland et Heleping. Il souhaite aussi la bienvenue au club de Ferrières qui nous rejoint à partir de la prochaine saison.

Il annonce aussi la création de la division 3 dames, suite aux remarques de la dernière assemblée concernant une souplesse dans l’intégration des dames sur la liste des forces messieurs.

**Interclubs** :

* Les documents reçus aujourd’hui sont ceux habituels (bon de commande, inscriptions des équipes, composition du comité), à ceux-ci s’ajoute la liste des amendes remise au goût du jour, le document concernant la création de la division 3 dames.

Ces documents peuvent aussi être télécharger sur le site interclubs.

* Dominique insiste sur l’importance de rentrer le bon de commande et la composition du comité.
* Les matchs de barrage ont été abandonnés conformément à la décision d’une assemblée provinciale. Les tours finaux sont eux toujours organisés. Malgré la possibilité de ne pas y participer dès le départ, on déplore des forfaits pendant la compétition, si bien que pour la journée finale, seule trois divisions sur six ont disputé leur finale.
* Les désidératas des clubs deviennent toujours plus nombreux. S’il est important de les spécifiés lors de l’inscription des équipes, les miracles ne relèvent pas du comité provincial et sont dès lors de plus en plus compliqués à satisfaire.
* Le contrôle interclubs a été rigoureux mais pas répressif durant cette saison. La saison prochaine il devrait l’être plus notamment au niveau :
1. Envoi tardif des feuilles de matchs pour ceux qui n’encodent pas complet en direct.
2. Groupage des feuilles de plusieurs semaines (difficultés de rectifiés en temps et en heure).
3. Encodage des équipes Bye et forfaits
* Il faut aussi encoder correctement les matchs où un joueur abandonne. Il n’est pas WO mais perd les sets commencer par le score de 11-3 et les autres sets par le score de 11-0

Cette remarque n’aura plus vraiment d’incidence vu que tous les matchs qui deviendront WO par un joueur en cours d’interclubs seront comptabilisés sur les fiches de résultats, sauf si un certificat est rentré en bonne et due forme au responsable de l’interclubs.

* Attention aussi pour les forfaits non prévenus, il ne faut pas encoder 4 fois WO à côté des joueurs mais cocher la case ad-hoc à côté de forfait visité ou visiteur.

**Situation administrative** :

* Il y a 60 clubs présents, 9 représentés et 6 clubs absents (Chiroux, Aywaille, Clavier, Renaissance Montegnée, Emael et Spa).

Le nombre de voix administratives est de 161 et le nombre de voix sportives est de 466.

* Il y a à ce jour pour l’Aile Francophone 16.022 affiliés pour 16.066 l’an passé soit un delta négatif de 44. Par contre il y a une augmentation des affiliations en tant que joueur (+138) soit 14.545.

Pour notre province il y a 3.450 affiliés soit une augmentation de 11, mais aussi +55 affiliations joueurs.

* Les amendes pour la saison écoulée s’élèvent à 9.455,25 contre 11.826.50 la saison précédente soit une diminution de 20.5%

Le montant moyen par affilé pour les amendes est de 3.05 euros, par équipe de 18.69 et par club de 122.80

9 clubs n’ont pas eu d’amende lors de la saison (Plein Vent, Montzen, Recht, Sarolay, Géromont, Bolland, Jehay et Ougrée).

* Les montants pour les cotisations de la saison 2024/2025 seront de 55,55 (+0,29) joueurs saison complète, 28.66 (+0,15) pour les joueurs mi-saison et 10 euros (+0) pour les licences récréatives.

**Rapport des cellules** :

**ARBITRAGE :**

Cette saison, il y a 6 nouveaux arbitres qui ont réussi la formation et les examens théoriques et pratiques.

Une nouvelle session sera organisée à partir du mois d’octobre, les informations à ce sujet seront envoyées aux clubs et seront annoncées sur le site du comité provincial

Cette saison il y a eu 92 prestations de la part des arbitres liégeois. Celles-ci sont d’ordre provincial (critérium, championnats provinciaux, rencontres super-division dames et PPM). Elles sont d’ordre de l’aile francophone (championnat de l’aile) et du national (championnat de Belgique).

**COUPE :**

Il y a eu 84 équipes inscrites en messieurs et 4 en dames

La compétition messieurs s’est déroulée en 5 tours, puis par une finale à trois. Les premiers tours sont restés dans les régions afin d’éviter un maximum de déplacements et tours suivants sur l’ensemble de la province.

C’est le club de Minerois qui a remporté la coupe messieurs et le club de l’Astrid celle dames.

Une petite remarque au sujet de la communication des résultats. Si celle-ci est simple, il suffit de communiquer le résultat et de joindre une copie de la feuille de match (par mail ou poste), elle ne se fait pas toujours en temps et en heure. Merci d’en tenir compte pour la saison prochaine).

**PPM :**

Les PPM sont en nette perte de vitesse. Si une explication se retrouve dans le fait que dans pas mal de clubs, il y a moins de jeunes que par le passé, il semble aussi que la communication à ce sujet n’est pas toujours bien relayée dans les clubs.

Il faut aussi prendre en compte que le PPM permet au club qui prétende à un label de gagner des points.

**Divers** :

Il n’y a pas de propositions de modifications aux règlements sportifs

Nous avons reçu une interpellation de la part du comité du club de Herve concernant la gestion et les comptes du CFTT.

Le courrier qui nous a été adressé, a été remis aux clubs pour lecture et information. Un bref rappel des procédures précédentes intentées par le club de Herve a été rappelé aux clubs. Le procès qui a suivi ces procédures a rendu un verdict sans équivoque puisqu’un non-lieu a été prononcé et ainsi classé l’affaire sans suite.

Le comité pense cependant que toutes ces actions peuvent être considérées comme du harcèlement et n’exclus pas de ne pas en rester là.